



TRANSPORT - TERRASSEMENT

ZONE ARTISANALE
DE LA VIEILLE BRUCHE - BP 18
67130 LUTZELHOUSE

Titulintonii 03 88 47 30 06 Titulconii 03 88 47 37 62 E-Muii: grossflorent.filis@wanadoo.fr





Vente de pellets Par siat-Braun

Travaux Forestiers

Entretien Jardins

**Aménagements Paysagers** 



## STRUBEL Jean-Philippe

1, rue de la Chapelle - 67280 URMATT

06 32 43 92 94 ou 03 88 97 59 16 jardin-foret@aliceadsl.fr



Siret :414 117 960 000 16 -APE : 8130 Z - N° intracommunautaire : fr08414117960

## Sommaire

## Infos générales et communales

Impôts et paiement de proximité	7
Les autorisations d'urbanisme	7
Comment réduire ses déchets ?	8
Les informations du Select'om	8
Déclarations préalables de travaux1	
Permis de construire	1

## Retour sur images

**16-17** 

#### **Environnement**

La cigogne blanche	L4	
Légende d'Alsace		
La forêt des sept communes1		

## Reportage

Un 14 juillet sur les Champs-Elysées......23

## Vie locale

Une gendarmerie à Urmatt c'est déjà du passé!	24
Du côté de l'école	
Au fil des jours	26
Quelles sont les dates des prochaines élections ?	
Des nouvelles de la Bibliothèque	28
Nouvelles du TCU	
Trbune libre - Le crottin fait polémique	



L'équipe de l'Echo, a Adjointe et le Conseil mun

le Maire, les Adjoints et le Conseil municipal, ainsi que l'ensemble du Personnel communal

🤻 vous souhaitent d'agréables fêtes



## L'écho de la Commune

Bulletin d'information édité par la Commune d'Urmatt T. 03.88.97.40.21 Fax 03.88.47.30.70

Courriel: mairie.urmatt@evc.net Site Internet: mairie-urmatt.fr

Directeur de la publication :

Alain Grisé

**Equipe rédactionnelle :** 

Alain Grisé, Geneviève Gabriel, Yves Geyer, Nadine Morin, Sandra Schneider

Maquette: Muriel Boff

Imprimé par Parmentier Imprimeurs 4<sup>e</sup> trimestre 2019

Remise des textes et informations pour

le prochain écho le 15 janvier 2020 (dernier délai)



# Edito

uand ces lignes paraîtront, nous serons largement entrés dans la période pré-électorale qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre. Situation qui impose une réserve de neutralité dans la communication «officielle» venant de la municipalité, quel que soit son support.

Les prochaines élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour, et le 22 mars pour le deuxième tour, si nécessaire.

Toutefois, et jusque là, notre commune continue à exister!

Un point sur les projets qui ont bien du mal à démarrer.

Tout d'abord la gendarmerie. A l'origine de ce projet, la suppression de la brigade de gendarmerie d'Urmatt, laissant ses deux bâtiments inoccupés. Avec l'appui du Département, il fut prévu que la SIBAR, propriétaire du site, crée 9 nouveaux logements dans de petits bâtiments d'un étage. Des plans furent présentés, et plus de trois années s'écoulèrent. Il fallut l'appui ferme du président du Département pour que la SIBAR entreprenne la démolition des bâtiments existants, qui menaçaient de devenir une friche au cœur de notre village.

Aujourd'hui, le terrain est vide, prêt à accueillir de nouvelles constructions. Actuellement, la SIBAR relance le projet ... qui, nous l'espérons, devrait démarrer au printemps prochain. En sachant que la commune ne peut qu'exprimer des vœux, n'étant pas propriétaire du site.

L'autre projet qui nous tient également en haleine depuis trois ans est la modernisation des abords de la gare. En définitive, les travaux de terrassement débuteront début 2020, après beaucoup d'atermoiements. Une première année fut perdue, après la décision du Conseil Municipal de ne pas s'engager dans cette rénovation à la suite du refus de participation financière des communes de Niederhaslach et Oberhaslach. Comme cette décision privait les Urmattois d'une modernisation devenue indispensable, le Conseil Municipal donna finalement son accord en 2017. Depuis, ce sont les délais administratifs qui nous imposent leur rythme, en particulier ceux de la SNCF qui est le maître d'oeuvre de l'opération. Le dossier avance tout de même grâce à l'appui de la Région Grand Est. Enfin, il est bon de rappeler que le financement est assuré par la Région pour 60 % et par la commune pour 40 %.

Un autre chantier qui ne s'est pas déroulé comme souhaité est bien celui de la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente. Après une approche interne qui ne pouvait aboutir, il a été décidé de choisir un maître d'oeuvre qui pourrait étudier le projet, établir le cahier des charges, puis planifier et suivre les interventions des différentes entreprises retenues après appel d'offre. Le planning prévoyait l'achèvement des travaux pour fin juillet, puis fin août, et fin septembre. Car les

contrariétés se sont accumulées : défaillance d'entreprise, délais d'intervention, et délai de livraison du matériel inox reporté à fin août.

Depuis juin, nous sommes en état de vigilance, et depuis septembre en état de crise concernant notre ressource en eau potable. La surveillance quotidienne des quantités délivrées par les sources et les quantités consommées ne nous incitent pas à l'optimisme, car l'évolution n'est pas favorable.

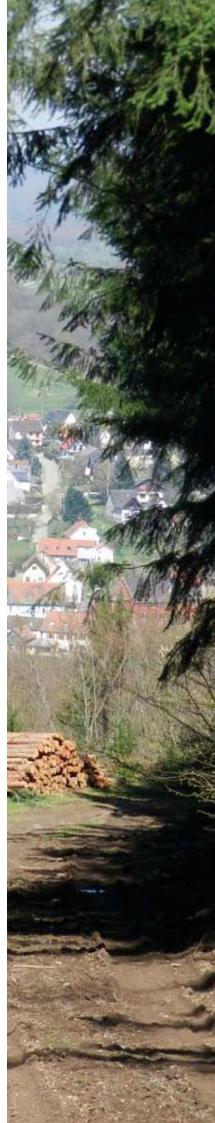
Pour Urmatt, l'eau est le principal enjeu, vital pour l'avenir de notre collectivité, que ce soit la distribution de l'eau potable ou que ce soit la défense incendie. Il faudra bien se résoudre à aller chercher l'eau, là où elle est, c'est à dire loin d'Urmatt. Par ailleurs, les Pouvoirs Publics se préoccupent de la situation des communes dont les ressources en eau ne sont pas pérennes. Avec une forte incitation à préparer et mettre en œuvre les études et projets nécessaires. Ce à quoi nous ne pouvons que souscrire, mais avec une sérieuse interrogation quant à l'aspect financier du problème, qui risquera de mobiliser une bonne partie de nos moyens les prochaines années.

Par ailleurs, les réseaux sont anciens, et même très anciens pour certaines sections, qui devront être remplacées. Le taux de renouvellement des réseaux est de 0,6 % par an dans le Département. A ce rythme, il faudra 170 ans pour les rénover ... Il sera donc nécessaire de s'y atteler un jour prochain.

L'éclairage public est également d'un âge qui nécessite des soins. La rue du Général de Gaulle a été modernisée avec des équipements «Led», les 40 lanternes du centre devant également être équipées de nouvelles platines Led à la fin de 2019. Par contre le reste du réseau d'éclairage public présente de nombreuses faiblesses. Son renouvellement sera inévitable dans les prochaines années.

Enfin, l'étude pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses est achevée. Les solutions préconisées nécessiteront pour leur mise en œuvre des investissements d'un montant de 165 000 à 220 000 €. Ces travaux porteront essentiellement sur l'augmentation des capacités d'évacuation du réseau et seront à programmer également dès que financièrement possible.

D'importants investissements d'équipement ont été réalisés au cours de la décennie passée, et nous en bénéficions aujourd'hui, car ils ont été voulus et réalisés au bon moment. Maintenant, nous avons la nécessité, d'entretenir et de moderniser les réseaux. La tâche est moins valorisante, mais tellement utile!



Alain Grisé, Maire



façades isolation peintures écologiques

revêtement de sol



© 06 11 58 43 81

67120 molsheim 4, rue du lièvre

mouthegaston@gmail.com

# Impôts et paiement de proximité

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les contribuables pourront payer leurs impôts et amendes en espèces et en carte bancaire dans les bureaux de tabac. C'est ce réseau, en partenariat avec la Française des Jeux, qui a été retenu à la suite d'un appel d'offre public.

Tout en poursuivant la dématérialisation des moyens de paiement pour simplifier la vie des usagers, la Direction générale des Finances publiques souhaite redéployer le temps des agents pour le consacrer à des missions d'accompagnement des usagers.

Ce seront 4 700 points de contact de proximité (répartis dans 3 400 communes – dont 1 600 où la DGFIP n'est pas présente) qui accueilleront les usagers au plus proche de leur domicile. Les horaires d'ouverture larges de la profession garantissent aux usagers un service de paiement pratique pour leurs impôts et factures de la vie quotidienne.

Des exigences minimales ont été inscrites dans le cahier des charges afin que le buraliste garantisse un service au moins équivalent à celui de la DGFiP et une formation sera obligatoire avant l'activation de la prestation. Par ailleurs, l'administration fiscale reste seule compétente pour accorder des délais de paiement ou engager des procédures de recouvrement forcé. La satisfaction des usagers sera en outre régulièrement évaluée.

La préfiguration du dispositif débutera au 1<sup>er</sup> semestre 2020 dans 18 départements (dont le Bas-Rhin). Elle permettra de tester le dispositif dans des conditions réelles d'utilisation et d'évaluer l'impact du dispositif sur les services, les usagers et les partenaires de la DGFiP. Cela permettra d'identifier d'éventuelles améliorations avant la généralisation du dispositif sur tout le territoire au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

# Les autorisations d'urbanisme

es autorisations d'urbanisme nous concernent tous un jour ou l'autre : que ce soit pour construire une nouvelle maison, une extension de l'existant, un garage, ou encore de nombreux travaux allant du remplacement de fenêtres à la peinture de la façade.

L'instruction de ces demandes d'autorisations est basée sur le règlement d'urbanisme de la commune, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui a remplacé le POS (Plan d'Occupation des Sols) le 9 octobre 2018, date de son approbation par le Conseil Municipal.

Les dossiers sont reçus à la mairie, puis après une première vérification, sont transmis à l'ATIP pour instruction. Le suivi retrace l'activité annuelle de la commune en matière d'Autorisation du Droit au Sol (ADS). Il donne une vision des opérations d'aménagement et de travaux qui ont été autorisées.

## Suivi de l'activité liée aux autorisations d'urbanisme

96 dossiers ont été instruits par l'ATIP en 2018 :

- 35 certificats d'urbanisme
  - → 32 certificats d'urbanisme d'information
  - → 3 certificats d'urbanisme opérationnel
- 53 décisions favorables
  - → 6 permis de construire
  - → 47 déclarations préalables, dont 6 DP lotissement
- 5 décisions négatives, de refus ou d'annulation
- 3 dossiers en attente de saisie

Les déclarations préalables concernent :

- 65 % travaux sur construction existante
- 16 % édification de clôture
- 15 % nouvelle construction

A noter : 1 autorisation liée aux énergies renouvelables, et 4 autorisations liées à la performance thermique.

## Comment réduire ses déchets ?

Il est plus simple d'agir en amont du cycle de vie du produit et avant même le tri et la collecte. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

#### A la maison

- apposer l'autocollant STOP Pub ;
- utiliser de la vaisselle réutilisable plutôt que de la vaisselle jetable en plastique ;
- vendre, troquer ou donner vos anciens vêtements, livres, jouets...
- boire de l'eau du robinet ;
- prendre une douche plutôt qu'un bain ;

- utiliser des piles rechargeables ;
- faire réparer vos objets en panne ou cassés ;
- cuisiner les restes ;
- congeler les aliments pour mieux les conserver;
- classer des produits alimentaires selon les dates de péremption.

## Au jardin

- composter;
- broyer ses végétaux ;

## Les informations du Select'om

## Jour de collecte des ordures ménagères :

Mardi

## **Collecte des papiers et plastiques :**

- 20 décembre 2019
- 31 janvier 2020
- 28 février 2020

Vous n'avez jamais eu de badge précédemment (jamais demandé ou vous venez

Carte d'accès aux déchèteries

Selection

Solicition

Particuliers

Diagram

Diagram

Diagram

Diagram

Diagram

Particuliers

d'emménager sur le Territoire du Select'om), pour l'obtenir, il vous suffit de remplir le formulaire de demande d'attribution de badge d'accès et de le retourner au Select'Om avec les pièces justificatives demandées. Votre badge vous sera alors

envoyé par courrier.

https://www.select-om.com/wp-content/uploads/2019/07/formulaire-demande-de-badge2019-3.pdf

Le badge donne droit à l'accès des 8 déchèteries du Select'om.

#### **DECHETERIE MUHLBACH-SUR-BRUCHE**

#### Hiver

- Mardi de 13h30 à 17h
- Jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

## Horaires d'été (au changement d'heure)

- Mardi de 13h30 à 19h
- Jeudi et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30



- équiper votre tondeuse d'un kit mulching, qui permet de laisser l'herbe tondue sur place : vous permettra de ne plus ramasser l'herbe (hachée, l'herbe tondue est redisposée sur le sol, elle assure une protection à votre sol et apporte un engrais naturel);
- utiliser un récupérateur d'eau.

#### Au magasin

- acheter des produits sans emballage superflus ;
- acheter en vrac ou à la coupe ;
- utiliser des éco-recharges (savon, lessive, produit vaisselle, etc.), plutôt que racheter le produit en entier;
- privilégier les produits portant des éco-labels ;



Pour tout renseignement complémentaire : www.select-om.com/



- faire attention aux promotions souvent trompeuses;
- utiliser des sacs réutilisables ;
- acheter des produits locaux et de saison.

#### Au travail

- limiter le nombre d'impressions ;
- optimiser l'utilisation du papier (recto-verso, brouillon);
- utiliser une tasse plutôt qu'un gobelet et des couverts réutilisables ;
- utiliser le covoiturage pour vous rendre sur votre lieu de travail et/ou votre domicile;
- trier ses déchets.



## Déclarations préalables de travaux

BUGEAUD Laëtitia 96, rue du Général de Gaulle	Remplacement d'une terrasse à l'identique	Accordée le 20/06/2019
TRAPPLER Jonathan 7, rue de la Burck	l ('hangement nartiel de la cloture evictante l	
ESTNER Michel 13, rue de Molsheim	Pose de fenêtres de toit	Accordée le 23/07/2019
SCHNELZAUER Sabine 20, rue de la Forêt	I DIVISION DE FERTAINS EN VIIE DE CONSTRUITE	
HECHT Nicolas 3, rue des Tilleuls	Remplacement d'une clôture existante par des panneaux rigides, et autre clôture par grillage simple	Notification du 06/6/2019
MASCARO Eric 8, rue de Molsheim	RO Eric Agrandissement d'une maison d'habitation	
KNAPP Bernard 3, rue des Lossen	Loiture a retaire suite intiltration eau	
EBEL Patrick 11, rue de la Burck	Mise en place d'un abri camping-car	Accordée le 30/07/2019
BAUR Bruno 1, rue du Chêne	Réalisation d'un mur de clôture « pare-vue » en Aglos	Accordée le 23/07/2019
France SOLAR Pour PETRY Julien 43, rue de Molsheim	Installation de 10 panneaux photovoltaïques sur 17 m²	Accordée le 23/07/2019
DURINGER Guillaume 53, rue de Molsheim	Remplacement d'une porte de garage et automatisation	Accordée le 23/07/2019
METZGER Vincent  Mise en place d'une clôture H 1.53 côté Ouest du terrain		Accordée le 23/07/2019
POUGET François 40, rue de l'Eglise  Pose de panneaux solaires photovoltaïques		Accordée le 9/08/2019
AUBRY Jean Marc 22, rue de la Schlitte	Rénovation d'une clôture existante et création d'une clôture	Accordée le 22/08/2019
GONCALVES Christophe et Lucia 15, rue du Général De Gaulle	Création d'une ouverture sur muret existant – mise en place d'un portail	Accordée le 22/08/2019
SIRE Philippe 10, rue de la Burck	Mise en place d'un abri à bois 36 m²	Accordée le 9/09/2019
TRITSCH Pierre 4, rue du Dr Guri	Changement des fenêtres et création d'une baie vitrée	Accordée le 3/09/2019
GAGNIERE Christelle 8, impasse des Vergers	Mise en place d'une clôture et d'un portail	Accordée le 26/09/2019

TAGLGANG Dominique 19, rue St-Jean	Mise en place d'un abri de jardin	Accordée le 10/10/2019
ZAHNBRECHER Olivier 5, rue du Kritt	Mise en place d'un portail à l'arrière de la maison	Accordée le 14/10/2019
NECTOUX Julien 69, rue du Général De Gaulle	Pose de fenêtres de toit et pose d'un conduit de cheminée	Accordée le 10/10/2019
GABEL Jean Marie 11, rue de la Gare	Changement de fenêtres (pvc blanc) changement de la porte d'entrée (pvc anthracite)	Accordée le 31/10/2019
MAPS Immobilier 19, rue de Molsheim 67120 SOULTZ-Les-BAINS	Division en vue de construire	Accordée le 22/11/2019
HECHT Michel 22, rue St Jean	Réalisation d'une pergola bioclimatique	Accordée le 12/11/2019
JAEGER Alain 5, rue de l'Église	Ravalement des façades, changement volets, porte d'entrée, portes de garage Mise en place d'un nouveau portail	Accordée le 22/11/2019

## Permis de construire

DURSUN Murat 8, Quai des Anciens Abattoirs 67120 MOLSHEIM	Rénovation d'un ancien hangar, changement de la toiture, et modifications des 4 façades existantes Création d'un logement Rue St-Jean (n° non attribué) ancien numéro 5	Accordé le 26/11/2019
SCHNELZAUER Emilie CASSAR Aurélie 15a, rue de l'Église	Construction d'une maison d'habitation Rue de la Forêt	Accordé le 23/08/2019
CASPAR Patrick 57a, rue du Général De Gaulle	Construction d'une maison d'habitation Rue St-Jean n° 11c	Accordé le 09/09/2019
LAURENT Maxime et Morgane 5, rue du 18 Novembre 67190 MUTZIG	Construction d'une maison ossature bois Rue des Jardins	Accordé le 26/09/2019
MULLER Gérard 11, rue de la Schlitte	Construction d'un garage à l'avant de la maison 11, rue de la Schlitte	Accordé le 10/10/2019
PHILAG SAS Mme GOETZMANN Elisabeth 88bis Av. Charles De Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Extension d'un bâtiment existant L'Ermitage du Rebberg 49, rue de la Hoube	En cours d'instruction
MUNCH Julien et JOST Audrey 3b, rue de la Division Leclerc 67120 DORLISHEIM	Construction d'une maison d'habitation Rue du Général de Gaulle (terrain 15, rue du Général De Gaulle)	Accordé le 20/11/2019

03/2019 • L'écho de la Commune

## Evaluation du risque sanitaire RADON

ous sommes tous exposés en permanence et à faibles doses aux rayonnements ionisants. Notre exposition varie en fonction des habitudes de vie, du lieu d'habitation ou de la fréquence des examens médicaux (radiographies et scanners). Cela conduit à une dose annuelle très différente d'une personne à l'autre.

Le radon

Le radon est un gaz radioactif naturel. On en trouve absolument partout, car il est produit par la désintégration de l'uranium et du radium qui se trouvent dans les sols. Sa concentration varie en fonction des conditions météorologiques et de la quantité de roches radioactives d'une zone. Les sols granitiques, par exemple, en contiennent plus que les zones sédimentaires. Ce gaz se retrouve aussi

dans l'eau souterraine, et dépend en grande partie des roches dans lesquelles l'eau est contenue. Cependant, ce gaz étant très volatil, une fois à l'air libre, il s'échappe dans l'atmosphère en quelques heures.

#### Urmatt est classée en zone 3

Tout le territoire est exposé au radon, certaines zones sont plus susceptibles que d'autres d'avoir des concentrations fortes en radon. Un arrêté du 27 juin 2018, donc très récent, après cartographie du territoire, a déterminé des zones à potentiel radon classées de 1 à 3. Les classes 1 sont des zones à potentiels faibles, et 3, des zones à potentiels élevés. Un potentiel radon élevé ne signifie pas nécessairement qu'il y ait du radon en grande

## Les compteurs d'eau potable

## Extraits du règlement de l'eau

## Règles générales

Les compteurs individuels et principaux sont des ouvrages publics et font partie des branchements. Ils sont fournis, posés, vérifiés, entretenus relevés et renouvelés par la collectivité.

Il est interdit de déplacer le compteur, d'enlever les plombs ou de se livrer à des manipulations



frauduleuses, au risque de s'exposer à des sanctions financières et pénales.

L'abonné est tenu de signaler toute panne de compteur. En cas d'arrêt du compteur, il lui est facturé un volume forfaitaire pour la période d'arrêt du compteur sur la base de la consommation constatée pendant la même période de l'année précédente. Les agents de la collectivité ont accès à tout moment aux compteurs, l'abonné en est avisé et est tenu d'accorder toute facilité à cet effet.

## **Emplacement des compteurs**

Lors de la réalisation de nouveaux branchements ou de la modification de branchements existants, le compteur sera placé soit dans des locaux, soit dans un regard, à l'abri du gel.

La distance maximale de la limite de propriété à laquelle peut être posé un compteur chez l'usager

quantité dans votre habitation, mais simplement, que la probabilité d'en trouver est plus grande.

Ce risque, qui a toujours existé, mais n'avait jamais été pris en compte auparavant est donc maintenant surveillé, ce qui a pour objectif de mieux protéger la population. Il convient donc de vous donner tous les éléments pour bénéficier d'un air plus pur que d'habitude.

#### Les effets sur la santé

À long terme, l'inhalation de radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

Pour un lieu donné, l'exposition reçue dépend à la fois de la concentration en radon et du temps passé. Estimer le risque auquel vous êtes soumis dans votre habitation nécessite ainsi de connaître les concentrations en radon dans les pièces dans lesquelles vous séjournez le plus longtemps.

est de 15 m. Au-delà de cette distance le compteur sera posé dans un regard en limite de propriété.

## Remplacement du système de comptage

Le remplacement des systèmes de comptage est effectué par la collectivité à ses frais :

- à la fin de leur durée normale de fonctionnement;
- lorsqu'une anomalie est détectée à la suite d'une vérification ou d'un arrêt du compteur.

Le remplacement est effectué aux frais des usagers en cas de destruction ou de détérioration résultant :

- de l'ouverture ou du démontage du compteur par leurs soins;
- de chocs extérieurs ;
- de l'introduction de corps étrangers ;
- de détérioration du compteur par retour d'eau chaude ou autres fluides.

L'intégralité du « Règlement de l'eau » peut être consulté en mairie.



S'en prémunir est assez simple, puisqu'il s'agit d'un gaz, il suffit d'aérer suffisamment. Si vous êtes inquiets, vous pouvez vous fournir un dosimètre radon, pour une somme modeste. Pour que cette mesure soit valable, il faut l'effectuer dans les pièces à vivre pendant plusieurs semaines, de préférence en hiver (période où l'on ferme plus souvent les fenêtres). Si la mesure s'avère élevée, on peut réfléchir à une meilleure isolation du sol, et à une amélioration du système d'aération.

Vous pouvez aussi faire appel à une société agréée pour effectuer ces mesures, vous en trouverez la liste auprès de l'autorité de sûreté nucléaire : www.asn.fr

#### Les bons gestes à adopter

- Assurer l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon par le sol, le sous-sol ou les garages vers les pièces de vie: fissures, passage des canalisations et câbles électriques, trappes, bas de portes communiquant avec le sous-sol ou le garage.
- **Bien ventiler**: vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système d'aération, ne pas obturer les grilles d'aération, ventiler le vide sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.
- Aérer les pièces au moins 10 minutes par jour l'hiver comme l'été. Nécessite d'avoir des fenêtres avec des ouvrants.

## Pour en savoir plus :

#### Le site du Ministère de la santé :

http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon

Le site du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) :

http://extranet.cstb.fr/sites/radon/

## La cigogne blanche

aujourd'hui la cigogne blanche est très présente en Alsace, cela n'a pas toujours été le cas. En 1974, la région n'abritait plus que 9 couples. L'effort de préservation et de protection des cigognes a porté



ses fruits et l'Alsace compte désormais plus de 800 couples.

La cigogne blanche mesure environ 1 m et peut atteindre 2 m d'envergure pour un poids de près de 4 kg.

Le plumage de la cigogne blanche est entièrement blanc, à l'exception du bout des ailes qui est noir. Lorsque les ailes sont repliées, elles recouvrent totalement les plumes blanches de la queue donnant ainsi l'impression d'une queue noire. Les plumes noires sont particulièrement solides et assurent une bonne résistance des ailes dans les courants d'air. Son long bec et ses longues pattes sont rouges. Comme tous les échassiers de sa famille, la cigogne possède de très longues pattes, dépourvues de plumes, qui lui permettent de chasser dans les zones humides. Son bec droit et pointu peut atteindre 19 cm.

Au sol, la cigogne marche lentement, de façon majestueuse. Relativement lourde, elle doit courir quelques enjambées pour se donner de l'élan et



s'envoler. La position élevée du nid évite cet effort. Elle profite des courants d'air chaud pour prendre de l'altitude puis se laisse glisser en vol plané.

La cigogne vole lentement le cou tendu, contrairement au héron qui a le cou replié.

Les cigognes communiquent entre elles par des claquements de becs bruyants, tête renversée sur le dos. Ont dit que la cigogne craquette, claquette ou glottore.

Elle fréquente les prairies humides, les pâturages et les zones de culture à la recherche de ses proies.

Exclusivement carnivore elle consomme des criquets, des sauterelles, des araignées, des vers de terre, des limaces, des campagnols, des mulots ou encore des reptiles ou des orvets et des grenouilles. Mais, contrairement à une idée répandue, les grenouilles ne constituent pas l'essentiel de son alimentation.

Elle peut passer des heures à arpenter la surface des champs et des marais en quête de nourriture.

Au moment des foins, insectes et petits rongeurs, débusqués par les machines agricoles, tentent de s'enfuir et se retrouvent dans son bec.

Pour l'édification de leur nid, les cigognes blanches utilisent généralement des supports leur offrant une vue dégagée : un toit, une cheminée, un arbre, une plate-forme posée à leur intention, ou même un pylône électrique. Les nids sont constitués d'un



amas de branchages, de terre et d'herbes sèches. Les couples sont fidèles et s'installent généralement dans leur ancien nid. Le mâle revient de sa migration une quinzaine de jours avant sa femelle. Dès son arrivée, il améliore le nid en y ajoutant de nouveaux matériaux. Renforcé au fil des ans le nid peut atteindre 2 m de diamètre, autant en hauteur, et un poids de 500 kg.

La femelle pond 4 œufs blancs qui sont couvés pendant 32 à 34 jours. A l'éclosion, les petits cigogneaux pèsent 75 g et portent un duvet blanc clairsemé sur leur peau bleutée. Leurs pattes sont roses, leur bec est encore mou, noir et mesure moins de 2 cm. La croissance des petits est très rapide. Les jeunes sont nourris plusieurs fois par jour, alternativement par chaque parent et passent leurs premières semaines à manger sans interruption. Le premier vol a lieu à l'âge de 55 à 60 jours. Dès le mois d'août, les cigogneaux se regroupent et partent en migration vers le Sud avant les adultes. Les jeunes cigognes resteront 3 ans en Afrique avant de revenir dans leur région d'origine pour se reproduire. Les adultes quittent l'Europe une à deux semaines après leur progéniture.

Lors de leurs migrations, réunies en groupe de plusieurs centaines d'individus, les cigognes parcourent 6 000 km en 2 à 3 mois. Elles ne volent que durant la journée. Elles migrent par le Sud-Ouest pour franchir la Mer Méditerranée au niveau du détroit de Gibraltar et rejoindre ainsi l'Afrique subsaharienne. La majorité des cigognes alsaciennes hivernent en Mauritanie, au Mali, voire au Nigeria.



## Légende d'Alsace

## La cigogne porteuse de bébés

Symbole de fertilité dans l'imagerie populaire d'Alsace, la cigogne est un oiseau de bon augure, et sa symbolique la plus célèbre l'associe aux naissances.

La légende de la cigogne porteuse de bébés remonterait à 1840 avec le poème de Jean Frédéric Wentzel :

Storick, Storick, stipper di Bein, Bring de Mamme a Bubbela heim, Eins wo hielt, eins wo lacht Eins, wo ins Hafela macht. Storick, Storick, stipper di Bein, Bring m'r e Korb voll Wegga heim, Bring fer mich oi eina mit. Awer fer d'beesi Büewa nit.

Cigogne, Cigogne cabre-toi
Apporte à maman un joli marmot,
Un qui pleure, un qui rit,
Un qui fait bien dans le pot.
Cigogne, Cigogne cabre-toi,
Apporte-moi des petits pains,
Un pour moi, un pour toi,
Mais pour les méchants garçons aucun.

Selon la légende du Kindelesbrunnen (puits aux enfants), il y avait autrefois, sous la Cathédrale de Strasbourg, un lac. C'est là que barbotaient et s'amusaient les âmes des enfants qui attendaient de venir au monde. Un gentil gnome naviguait à bord d'une barque argentée. A l'aide d'un filet d'or il attrapait délicatement les âmes des bébés pour les confier à une cigogne qui les apportait à tired'aile aux parents.

Les couples qui désiraient un bébé déposaient quelques morceaux de sucre sur le rebord de la fenêtre pour attirer la cigogne.











# Retour s









Maisons fleuries. Félicitations à tous.



du 11 novbembre



## La forêt des sept communes

ette forêt qui est la propriété indivise de sept communes, dont Urmatt, nous amène à évoquer un pan de l'histoire locale.

A l'origine, Urmatt et six autres communes (Dinsheim, Still, Heiligenberg, Niederhaslach, Oberhaslach, Lutzelhouse) ainsi que le chapitre de la collégiale St-Florent de Haslach, se partagent moitié pour le chapitre et moitié pour les communes une importante forêt de 3 800 ha. Depuis les prés humides de la Bruche, d'une altitude de 250 m, elle s'étendait jusqu'aux crêtes qui relient le Schneeberg au Donon.



En 1365, l'évêque Jean II de Lichtenberg donne une partie de son territoire aux sept communes et au chapitre, afin qu'ils l'exploitent en commun. Pour éviter tout différend, gaspillage et dégradation, un règlement fixe les droits d'usage et de parcours de la forêt. Chaque habitant de la Vallée doit prêter serment de le respecter partout sous peine d'amende. Ce règlement est complété au cours des siècles, en particulier en 1515 et en 1695, et reste en vigueur jusqu'à la division en 1799.

Au fil du temps de nombreux conflits surgissent entre les communautés et les seigneurs-évêques qui feront tout pour réduire la surface du territoire et les différents droits, ce qui se traduira par de nombreuses actions en justice.

En 1542 des bornes délimitent définitivement les différents bois, limites qui ne bougeront plus jusqu'au partage du territoire.

Après de longues négociations, un accord est trouvé en 1782, confirmé par un arrêté du Conseil d'Etat en 1783. Mais des désaccords apparaissent, avec le mode de partage pour origine. Le partage définitif en parts égales est finalement prononcé en 1833 par ordonnance royale, après un demisiècle d'actions en justice. Seul le Haselsprung, territoire de 92 hectares reste indivis entre les sept communes.

L'exploitation est dirigée par les Eaux et Forêts de Schirmeck, la caisse tenue par le trésorier de Schirmeck, et le syndicat qui a été créé est présidé par le maire d'Urmatt.

(D'après l'ouvrage « Urmatt, le village et ses habitants, des origines à 1900 » par Anne Lauer au Cercle d'Etudes Démographiques Historiques et Généalogiques de la Haute Vallée de la Bruche de 2011).

Aujourd'hui, cette forêt indivise au sol pauvre de 89,86 ha, crête exposée aux intempéries et par ailleurs très difficile d'exploitation, est en partie dédiée à la protection des éco-systèmes. C'est dans le cadre d'un programme européen que plusieurs parcelles ont été déclarées « îlots de sénéscence », dans lesquels la nature fait son œuvre sans aucune intervention humaine, pendant une durée de trente années.

Cette forêt abrite des espèces de gibier telles que le cerf, le chevreuil et le sanglier. Des espèces d'oiseaux inscrits sur la « liste rouge des nicheurs d'Alsace » , publiée par le Centre d'Etudes Ornithologiques d'Alsace, ont été observées : le grand tétras (dont on craint la disparition), la gélinotte des bois, le grand corbeau et la chouette de Tengmalen.

Côté flore, la forêt est composée de chaume et tourbière du Noll, constituée d'une lande envahie par la fougère aigle, d'épicéas avec des myrtilles et de la gentiane jaune. La lande est située en lisière des peuplements forestiers.

Dans la tourbière on trouve des myrtilles, callunes, airelles rouges, du bouleau et des pins.

Aujourd'hui, la forêt indivise des Sept Communes est fragilisée, comme la forêt communale, et beaucoup d'autres, par les épisodes de sécheresse et les attaques de scolytes.

CONJONCTIVITE

RACHEITE

**ASTHME** 

19



ambroisie est une plante invasive très allergisante, qui représente un véritable enjeu de santé publique. Elle figure aujourd'hui sur la liste des espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise, Ambrosia artemisiifolia, est une plante exotique, arrivée d'Amérique du nord par introductions accidentelles successives, depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.

## L'ambroisie

#### La reconnaître

La tige est dressée, haute de 30 à 120 cm (70 cm en moyenne). Elle est velue et peut devenir rougeâtre sur les plantes âgées. Les feuilles sont profondément divisées jusqu'à la nervure, du même vert sur les deux faces et sans odeur lorsqu'on les froisse. Les fleurs sont situées au sommet des tiges, en épis, de couleur vert-jaune puis jaune une fois ouvertes.

L'ambroisie est une plante annuelle, à germination printanière-estivale et à croissance rapide. Les fleurs mâles produisent le pollen responsable des symptômes allergiques globalement de mi-août jusqu'à octobre. Les fleurs femelles donnent des semences généralement de septembre à novembre. En moyenne, une seule plante peut produire jusque 3 000 semences par an et peut libérer plusieurs millions de grains de pollen par jour.

Le pollen d'ambroisie provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles : rhinite, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, asthme, eczéma...

L'association de 2 ou 3 symptômes chez la même personne est le plus souvent notée. Dans 50 % des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. 6 à 12 % de la population est

sensible à l'ambroisie.



03/2019 • L'écho de la Commune



#### L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'impli-

#### Que faire si j'en vois ?

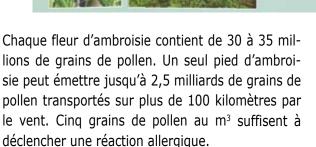
- Sur ma propriété : je l'arrache !
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE :
- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement-ambroisie
- email: contact@signalement-ambroisie.fr
- téléphone: 0 972 376 888

#### COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



ars in RNSA



Cette plante envahissante est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Pour éviter la production de pollen et limiter l'expansion de cette plante, les plants doivent donc être systématiquement détruits par arrachage ou fauchage, de préférence avant la floraison et en portant des gants.

## Ma commune sans pesticide

L'utilisation de produits phytosanitaires, également appelés pesticides, affecte directement le bon état écologique et chimique de l'eau, ayant ainsi un impact néfaste direct sur la biodiversité et la santé humaine.

C'est pourquoi, le gouvernement français a mis en place des dispositifs permettant d'atteindre l'objectif « zéro pesticide ».

Ainsi, depuis le 1er janvier 2017 :

· Les collectivités ne peuvent plus utiliser des produits phytosanitaires dans les lieux publics (voiries, espaces verts, forêts) à l'exception des cimetières.

 Les particuliers n'ont plus accès aux pesticides les plus dangereux en libre-service.

A partir du 1er janvier 2019, la vente de pesticides est tout simplement interdite aux particuliers (sauf les produits phytosanitaires de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique).

C'est dans ce contexte que Wintershouse s'est lancée dans une démarche « zéro pesticide » et élabore un plan de désherbage communal des espaces verts avec l'aide de la FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, www.fredon-alsace.fr).

#### Rappel:

Le terme pesticide comprend plusieurs catégories de produits chimiques dont :

- Les herbicides = pour lutter contre les herbes adventives ou herbes folles.
- Les insecticides = pour lutter contre les insectes présents sur les végétaux.
- Les molluscicides = pour lutter contre les limaces et escargots présents sur les végétaux.
- Les fongicides = pour lutter contre les champignons qui se développent sur les végétaux.

Bien que les pesticides soient efficaces pour lutter contre les organismes considérés comme « nuisibles », ces produits représentent un danger pour l'environnement et pour notre santé, notamment pour les personnes les plus vulnérables (enfants et personnes âgées).

Des techniques alternatives aux pesticides existent : balayage des voiries, désherbage, utilisation d'outils manuels pour désherber, projet de pâturage, projet d'enherbement d'une partie du cimetière, etc.

Ces techniques peuvent également être appliquées chez les particuliers dans les jardins, cours, terrasses, balcon, etc. :

- Le balayage des trottoirs permet de prévenir la pousse des herbes folles dans les voies publiques. Rappel: Chaque propriétaire est tenu d'entretenir ou de faire entretenir les espaces situés devant sa propriété (article 99.1 du Règlement Sanitaire Départemental);
- Le désherbage thermique à l'aide d'un chalumeau ou tout simplement à l'aide de l'eau chaude, crée un choc thermique au niveau des feuilles des plantes qui finiront par mourir.

Petite astuce : faire germer la majorité des graines en chauffant la zone en mi-février et détruire les pousses 15 jours après. Puis, effectuer un passage toutes les trois semaines.

Attention: l'utilisation de vinaigre, sel, chlorate de soude, etc. pour lutter contre les herbes folles est à proscrire. En effet, l'utilisation de ces produits en tant que désherbant est un détournement d'usage et peut être dommageable pour l'environnement.



- Le paillage des massifs et jardins potagers permet de limiter la pousse des herbes folles et maintient une certaine humidité du sol.
- Les plantes couvre-sol et vivaces nécessitent moins d'entretien et sont moins sensibles aux maladies et conditions climatiques que les plantes annuelles.
- Pour éviter l'invasion d'insectes dans le jardin, des associations de plantes peuvent être faites. Par exemple, les capucines repoussent les aleurodes (mouches blanches) ; elles seront donc à planter à proximité des tomates ou courgettes. Dans le même contexte, pensez à favoriser la lutte biologique et à accueillir des auxiliaires (coccinelle, syrphe, chrysope, hérisson, etc.) qui vous aideront à réguler les populations de ravageurs au jardin. Pour favoriser l'installation des auxiliaires, il suffit de leur créer « le gîte et le couvert » en leur installant des habitats (hôtel à insectes, nichoirs, tas de bois, etc.), en semant une prairie fleurie, en augmentant la hauteur de tonte, etc.

Nous invitons et encourageons tous les habitants et tous les acteurs de la commune à débuter une démarche « zéro pesticide » afin de réduire l'utilisation de ces produits dans les jardins et sur les caniveaux en utilisant des techniques alternatives aux traitements chimiques.



21









## **Eric Mascaro**

Consultant hygiène & sécurité

Formateur en prévention des risques professionnels

Organisme de formation à Urmatt

www.jemconsulting.fr



Un 14 juillet sur les Champs-Elysées

ette année nous avons eu l'honneur d'assister au défilé militaire du 14 juillet dans les tribunes officielles sur les Champs-Elysées à Paris. L'invitation du Président de la République, Emmanuel Macron nous est parvenue 15 jours avant l'événement. C'était l'euphorie!

Accompagnés de nos parents, nous sommes arrivés très tôt sur les lieux afin de passer les nombreux contrôles de sécurité. Dès 8h30 nous avons pris place dans les tribunes, des places de rêve pour voir au mieux le défilé.

La cérémonie officielle a débuté à 10h avec l'arrivée du Président de la République en véhicule militaire. Puis une animation d'ouverture avec des drones, des exosquelettes et même Franky Zapata, l'homme volant.

La patrouille de France avec ses 9 Alphajet a donné le coup d'envoi en dessinant un magnifique drapeau tricolore.

Le spectacle de 2 heures a réuni 66 avions, 36 hélicoptères, et plus de 220 véhicules. 4 212 hommes et femmes ont défilé à pied : les élèves des Ecoles militaires nationales, la Gendarmerie nationale, l'Armée de terre dont un bataillon cynophile, la Marine nationale, l'Armée de l'air, la Cyberdéfense, la Police nationale, les Sapeurs-pompiers et enfin la Légion étrangère. Assis à côté de nous dans les tribunes , un tambour major de la Légion étrangère qui a défilé 28 fois sur les Champs Elysées, nous a fait le plaisir de nous expliquer tous les petits secrets de l'organisation.

Petit exemple : La Légion étrangère impressionnante avec tablier de cuir et hache sur l'épaule, défile en dernier sur une musique particulière et sur une cadence beaucoup plus lente que les autres corps d'armée : 88 pas/minute alors que les autres corps défilent à 120 pas/minute, tempo de la Marseillaise.

Enfin 200 chevaux et cavaliers de la Garde républicaine magnifiquement apprêtés ont clôturé le défilé avec grâce et majesté.

S'en est suivi une animation musicale qui rendait hommage aux blessés des armées. La brigade des







Sapeurs-pompiers de Paris et le chœur de l'Ecole militaire interarmes ont chanté Michel Legrand avec « l'Eté 42 » et nous ont particulièrement émus avec la Marseillaise reprise en chœur par toute l'assistance. Quel beau moment!

Ce qui nous a le plus impressionné hormis les véhicules, les chars, les hélicoptères et les avions, c'est la rigueur, l'élégance et la précision de ce défilé. Tout était réglé comme du papier à musique!

Nous en gardons un magnifique souvenir.

Lilian Stauder, Clément, Gabriel et Baptiste Ludwig ■

# Une gendarmerie à Urmatt... c'est déjà du passé!

premier poste de gendarmerie a été installé à Urmatt par les autorités allemandes en 1940. Toutes les maisons ayant déjà été réquisitionnées et n'ayant pas trouvé de place adéquate dans le village même, la « Feldgendarmerie » (Police militaire allemande) a été installée dans la grande maison de la famille Muller au Hirschbaechel. Bien que les locaux des bureaux soient installés sur le ban de la commune de Muhlbach, c'est bien de la gendarmerie d'Urmatt qu'il s'agit. Peu de temps après son installation la « Feldgendarmerie » fut transférée dans la maison de Jean Siat également réquisitionnée (actuel N° 39 rue du général de Gaulle).

Après la guerre les bureaux de la Gendarmerie nationale succèdent à Police militaire allemande au Hirschbaechel. Les gendarmes et leurs familles sont logés dans des logements loués à des particuliers dans la commune.

Conscient de la nécessité de la construction d'une gendarmerie au sein du village même, le Conseil Municipal décide le 2/12/1959 de la vente à la SIBAR de 14,15 ares de terrains communaux au lieu-dit Mittelfeld.

C'est en 1961 que les locaux actuels sont construits et la gendarmerie trouve ainsi un local adapté à ses fonctions avec des bureaux et des logements. Ces locaux sont la fierté du village et semblaient être définitifs, mais les années de gloire n'auront duré qu'une cinquantaine d'années.

En 2003 on découvre une nouvelle organisation avec la création de la Communauté de Brigades de



Schirmeck, Saâles et Urmatt et un secteur d'intervention beaucoup plus étendu. Les locaux ne sont plus adaptés, ni pour les bureaux, ni pour loger nos huit gendarmes et leurs familles. En raison de cette extension vers la vallée, la Brigade de Schirmeck est devenue l'unité principale.

La Brigade d'Urmatt ne pouvait plus remplir son rôle d'accueil au quotidien (fermeture des bureaux)

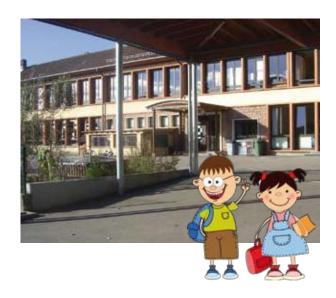


trois jours par semaine. C'est finalement le  $1^{\rm er}$  octobre 2013 que nous apprenons que « notre » gendarmerie va être rasée et reconstruite. La Brigade de proximité d'Urmatt est provisoirement dissoute afin de permettre les travaux de reconstruction prévus au même emplacement.

Mais peu à peu le doute s'installe. La solution de dispatcher l'ancien secteur de compétence d'Urmatt, soit neuf communes (Lutzelhouse, Muhlbach-sur-Bruche, Urmatt, Dinsheim, Still, Gresswiller, Heiligenberg, Niederhaslach, Oberhaslach et le site du Nideck) entre les brigades rénovées de Schirmeck et de Molsheim, semblait plus judicieux que la reconstruction d'une nouvelle Brigade. Et voilà qu'elle est vouée à disparaître, les services de la gendarmerie ayant trouvé d'autres lieux.

Au matin du 25 juillet 2019, les premiers coups de pelle ont eu raison des deux dames qui se sont effondrées bien malgré elles. Sur leur terrain va s'écrire maintenant une autre histoire.

Marie-Odette Bindel/Schneider ■





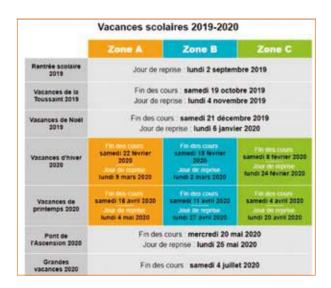
## Du côté de l'école

undi 2 septembre, c'était la rentrée à l'école primaire... Cette année notre école compte 103 élèves pour 5 classes.

L'effectif est en nette baisse surtout en maternelle.

- 34 enfants ont été accueillis en maternelle : 8 petits,11 moyens et 15 grands par Michèle Grisnaux, Nathalie Herment et Solenne Delmas ;
- 69 enfants à l'élémentaire :
   19 CP par Karine Ulrich et Solenne Delmas
   24 CE1/ CE2 par Catherine Petit
   16 CM1/CM2 par Eugénie Encoignard

Le nouveau projet d'école s'orientera selon les trois priorités nationales à savoir les savoirs fondamentaux, les enjeux climatiques et l'égalité des chances, un vaste programme qui débutera avec le domaine du vivre ensemble.







03/2019 • L'écho de la Commune

## Au fil des jours...



#### Carnet rose

GRIMM Timéo, né le 4 août 2019 à STRASBOURG, fils de GRIMM Loïc et de KORKMAZ Esme

MARQUES Emilie, née le 13 août 2019 à SCHILTIGHEIM, fille de MARQUES Antoine et de DAUTRY Camille

ILLER Anna, née le 9 octobre 2019 à STRASBOURG, fille de ILLER Adrien et de RATHGEBER Patricia



## Carnet blanc

#### Noces d'or

FARGEOT Gérard et HECHT Marie-Madeleine, le 11 juillet 1969, à URMATT FISCHER Larry et WOOD Diana, le 12 septembre 1969, à MIAMI

#### Noces de diamant

FELIX Roger et SCHNEIDER Suzanne, le 13 novembre 1959, à URMATT

### Noces de platine

BONTEMPS Paul et DENNI Colette, le 27 décembre 1949, à SCHILTIGHEIM



## Nouveaux arrivants

BERGIRON Laurent et ses filles RIVAT Jonathan, CARDON Olivia et leur fille REPPERT Liselotte GONCALVES Christophe, MENDES Lucia et leurs fils DURINGER Guillaume et CHARRIER Laëtitia SOSTOIC Ophélie BARRE Maël, D'ANTONIO Nathalie et leur fils COLIN Brice et STAN Emmanuelle HOLTZ Nicolas, KAEMMERLE Laura et leur fils



## Lisa Flora

Artisan fleuriste

5a Quartier du Schweizerhof 67280 URMATT/NIEDERHASLACH

Tél: **03.88.99.68.02** 

Email: lisaflora.strubel@gmail.com

Lundi: fermé

Mardi au Vendredi:

9h00 - 12h00

14h00 - 18h30

Samedi:

9h00 - 17h00

**Dimanche:** 10h30 - 12h00



#### Grands anniversaires

**FÉLIX SCHNEIDER Suzanne**, 80 ans, née le 21 juillet 1939 à STRASBOURG

JUNG Jacques, 80 ans, né le 26 juillet 1939 à URMATT
FISCHER Larry, 80 ans, né 14 décembre 1939 à WASHINGTON
SUR Charles, 85 ans, né le 26 août 1934 à URMATT
RISS Béatrice, 85 ans, née le 12 novembre 1934 à URMATT
ISSELE Henri, 85 ans, né le 17 novembre 1934 à STRASBOURG
BOLLI Jean-Louis, 85 ans, né le 28 novembre 1934 OBERHASLACH
WOLFF EBERLE Liselotte, 85 ans, née le 28 novembre 1934 à URMATT
GASSER ROTHLEY Cécile, 90 ans, née le 21 août 1929 à STRASBOURG
OHLMANN DILLENSEGER Marie-Louise, 90 ans, née le 4 novembre 1929
à RUSS



#### Décès

**TOUCHEMANN Hubert**, le 5 juillet 2019 à SCHRIMECK, à l'âge de 91 ans **ROLLING Nadine**, le 5 août 2019 à STRASBOURG, à l'âge de 47 ans **BILDSTEIN épouse VOEGELE Béatrice**, le 12 août 2019 à URMATT, à l'âge de 76 ans

**HUMANN Elodie**, le 20 septembre 2019 à STRASBOURG, à l'âge de 37 ans **HOLDRY veuve DEPP Emilienne**, le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à SCHIRMECK, à l'âge de 90 ans

**SCHROETER veuve FASSEL Anne-Marie dit Anny**, le 8 octobre 2019 à OBERNAI, à l'âge de 87 ans

SPEISER Armand, le 20 novembre 2019 à SCHRIMECK, à l'âge de 88 ans SCHNEPP Gilbert, le 23 novembre 2019 à OBERNAI, à l'âge de 83 ans

## Quelles sont les dates des prochaines élections?

Elections	Date (ou année)	Durée du mandat	Dernières élections
Municipales	15 mars 2020 (1er tour) 22 mars 2020 (2e tour)	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales	2021	6 ans	22 et 29 mars 2015
Régionales	2021	6 ans	6 et 13 décembre 2015
Présidentielles	2022	5 ans	23 avril et 7 mai 2017
Législatives	2022	5 ans	11 et 18 juin 2017
Européennes	2024	5 ans	26 mai 2019

03/2019 • L'écho de la Commune

# VIPOUE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE IDMATT

## Des nouvelles de la Bibliothèque







- 1. Courant septembre, Le Point Virgule a accueilli Claudine Touchemann, qui a présenté son livre « La crique aux loups ».
- Fin octobre, Nicole Huber s'est arrêtée à la bibliothèque pour dédicacer son livre « L'auberge de la Pierre Fendue ».
- 3. Pour fêter Noël, Jean-Claude Weil a présenté fin novembre un spectacle de magie pour le plaisir des petits et des grands.

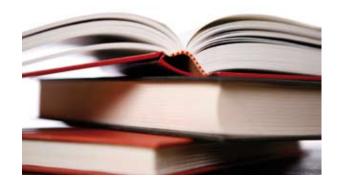
ébut novembre la bibliothèque a acheté une vingtaine de nouveautés livres et emprunté près de 600 livres adultes et enfants à la bibliothèque départementale.

Pour les nouveaux arrivants à Urmatt : nous vous offrons un an d'abonnement gratuit à la bibliothèque. Le bon est à retirer à la mairie.

Le **8 janvier 2020**, la bibliothèque propose pour les enfants une animation (lecture de conte et brico-

Suivez nous sur facebook https://www.facebook.com/BMURMATT/ lage) sur le thème de la Fête des Rois. Uniquement sur inscription.

Les bénévoles vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne année.



## Nouvelles du TCU

saison 2019 qui s'est achevée fin août a été un grand cru pour le TCU.

En effet, l'équipe sénior masculine 1, promue il y a peine deux ans en division 1 départementale, accède une nouvelle fois à l'échelon supérieur et évoluera l'année prochaine en pré-régionale. Elle a gagné ses 5 matchs de poule (dont 4 par 5/0). En ¼ de finale, Oswald IV a pris le meilleur sur notre équipe sur le score de 3/2.

Promotion également pour l'équipe sénior masculine 3 qui a dominé son groupe en 3° division départementale, gagnant ses 4 matchs sur des scores sans appel. Après avoir éliminé le TC Herrlisheim 2, son parcours s'est également arrêté en ¼ de finale où Stutzheim-Offenheim 3 s'est montré trop fort.

Le tournoi open qui s'est déroulé du 20 juin au 7 juillet a également apporté son lot de satisfaction au club. Ainsi les finales hommes et femmes ont été à 100% urmattoises.

Chez les hommes, belle empoignade entre Martin Fuhs et Julien Baldeck que ce dernier emporta 6/4 6/3. Chez les féminines Joëlle Schitter remporte la palme en dominant Emma-Louise Canet 6/1 6/2.

La finale 4° série homme a également opposé deux de nos représentants et Pierre Schmittbuhl en est sorti vainqueur prenant le meilleur sur Anthony Marck. Idem en 4° série + 35 avec la victoire de J.-Manuel Bernhart au dépend de Stephan Kellner.

Enfin, Yves Geyer s'est imposé chez les + 60.

Les soirées « tartes flambées » et « hamburger » ont une nouvelle fois connu un franc succès et les participants ont tous passé un agréable moment de convivialité.

Les 15 et 16 septembre derniers, le TCU était également de service avec le Sporting-Club d'Urmatt et le Basket-club d'Urmatt pour l'organisation du messti.

La nouvelle saison a démarré avec le championnat Séniors + dans lequel le TCU a engagé 2 équipes dans la catégorie des + 45 hommes.

Les différents groupes d'entraînement tournent également à plein régime depuis la mi-septembre sous la houlette de notre entraineur Yannick épaulé cette année par Arnaud.

La prochaine échéance extra-sportive qui attend le club sera l'organisation, en collaboration avec les footballeurs, de la réception du nouvel an.



Réservations : 06.86.77.87.13 (Barbara) - 07.68.16.64.62 (Pierre) 06.16.09.57.22 (Raymonde)

## Le crottin fait polémique

ous sommes tous soucieux de la propreté de notre commune (du moins je l'espère!) et en particulier des trottoirs et de la voirie. Il est donc souvent question des crottes de chien, du crottin des chevaux, et du laxisme présumé de leurs propriétaires. Il serait d'ailleurs sensé d'ajouter les mégots de cigarette et les crachats ... Aujourd'hui, il est question de crottin, et surtout des relations entre certains riverains et cavaliers. Relations qui peuvent être tendues, telles que relatées dans l'article ci-après qui est transmis à l'Echo par une de nos concitoyennes, quelque peu dépitée.

« La commune d'Urmatt peut s'enorgueillir d'être située dans un décor de verdure. Les jours de beau temps, les habitants aiment se promener dehors, à pied, à vélo ou ... à cheval. Le relais équestre de la Schlitte, par son dynamisme, contribue à faire vivre notre village, à renforcer son attractivité et à renforcer sa dimension de « destination nature ».

C'est pourquoi il est regrettable que certains habitants aient vis-à-vis des chevaux des réactions outrancières. Les cavaliers d'Urmatt sont tous conscients des règles qui régissent la voie publique, et notamment du fait qu'il faut, autant que faire se peut, éviter que le cheval fasse un crottin sur les trottoirs et, le cas échéant, ramasser le crottin. Mais ils ne peuvent commander à leur cheval de faire ici ou de faire là, et ils ne peuvent pas toujours ramasser immédiatement le crottin. Ils seraient peut-être plus enclins à venir le faire par la suite s'ils ne se faisaient pas insulter dans la rue, comme cela nous est arrivé le 28 septembre. Ce jour-là, le crottin laissé par notre cheval devant une maison de la rue Saint-Jean - pas même sur un trottoir mais au beau milieu de la chaussée - nous a valu ces délicates paroles : « votre crottin, bouffez-le! », la personne a même brandi une pelle et a voulu frapper le cheval en nous demandant : « Vous connaissez le galop? »

De telles réactions violentes montrent que l'intolérance peut hélas gagner aussi les petits villages comme Urmatt où il serait tellement plus agréable de vivre en harmonie. On obtient toujours de meilleurs résultats en demandant les choses poliment... J'ose suggérer qu'en vivant à Urmatt, il faut s'habituer à l'idée que l'on peut être dérangé par les coqs, par les chiens, par la cloche du village, par les cris des enfants dans la cour et par les crottins des chevaux, mais que tout cela participe aussi au plaisir de la campagne!

Dernier conseil : si le crottin de cheval n'est pas très bon à « bouffer », il constitue en revanche le meilleur engrais organique qui soit. Après l'avoir laissé se décomposer pendant quelques semaines, épandez-le au pied de vos rosiers, et vous aurez toutes les chances de gagner le concours de la maison fleurie... »

Frédérique Neau-Dufour



TRANSPORTS



CHARBONS MAZOUT PELLETS EN SAC Bois d'Or

## Ets STRUBEL

55, rue Principale

67280 NIEDERHASLACH Téléphone 03.88.50.91.17 - Fax 03.88.48.75.05

Analyses, Conseils, Création, Entretien,

Régénération sols sportifs gazonnés, synthétiques et stabilisés

Vente, pose et test d'équipements sportifs intérieurs et extérieurs

Drainage, placage et Arrosage





LE RÉNOVATEUR ET LE CRÉATEUR DE SOLS SPORTIFS DANS L'EST

6 av. Jean Précheur - 67120 DUPPIGHEIM Tél. 03 88 50 56 60 - Fax 03 88 50 84 92



# COUVERTURE - ZINGUERIE DEMOUSSAGE - TOITURES «ETERNIT» IMPERMEABILISATION ETANCHEITE ELAGAGE LOCATION NACELLE

Hubert ROSIN 06 07 29 82 35

Ludovic SCHWOERER **06 13 21 23 38** 



rstoitures.urmatt@gmail.com